

MÉLANIE CÔTÉ
mcote@lequotidien.com

Partout au Québec, et même au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les grandes sociétés détiennent un pouvoir absolu sur les projets éoliens. Ils les contrôlent, tout en bénéficiant presque exclusivement de la ressource naturelle.

Pour éviter ce genre de problème dans la région, la coopérative Val-Éo, qui regroupe 60 propriétaires fonciers dont une majorité de fermes, a décidé de développer une approche unique pour permettre une gestion locale et collective du développement éolien. La collectivité peut ainsi prendre les commandes du développement de la ressource éolienne de la plaine agricole du sud de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

Des partenaires locaux d'envergure, tels que Cain Lamarre Casgrain Wells, Nutrinor, Desjardins, Deloitte, l'Union des producteurs agricoles et la CDR, entre autres, appuient Val-Éo et son projet, tout cela dans le but d'établir des bases novatrices d'une exploitation éolienne gagnante pour la communauté.

Protection des intérêts régionaux

«Dès le début de l'année 2005, des entreprises de l'extérieur ont commencé à solliciter les agriculteurs de notre MRC en leur proposant des contrats d'option exclusive. Le contrôle foncier est, avec les mesures de vent, la clef maîtresse pour la faisabilité d'un projet éolien en terre privée. Réussir à faire signer une proportion significative de propriétaires fonciers est un élément essentiel à la base de tout projet», explique le directeur général de la coopérative, Patrick Côté.

Et cela, Val-Éo l'a compris. Rapidement, ils ont pris conscience qu'ils pouvaient réunir les propriétaires fonciers plus respectueusement que n'importe qui. «Avec ce contrôle foncier en main, la communauté peut désormais analyser l'ensemble des opportunités de développement économique de création d'expertise locale, ajoute M. Côté. Également, il est possible de mettre en place des solutions pour garantir un maximum d'investissements locaux dans le projet.»

Ce projet, qui consolide les droits éoliens au sein d'une organisation à propriété locale et collective, soit une coopérative, permet aux agriculteurs d'offrir à leur entourage un moyen efficace et un outil de choix pour assurer le développement économique local. «Par cette approche, on assure également un partage équitable des retombées entre tous les propriétaires de parcelles de la plaine et les maisons avoisinant une éolienne dans un rayon de 700 mètre», précise Patrick Côté.

Création d'une société en commandite

Au cours des prochaines années, un montant de 400 000 \$ sera nécessaire pour que Val-Éo puisse mener à terme et de façon autonome les études de vent et de faisabilité. Un plan d'affaires a été mis sur pied afin que la communauté puisse garder le contrôle sur le développement de son projet éolien. Également, une société en commandite, sous le contrôle de Val-Éo, a le mandat de réaliser les investissements de la façon la plus avantageuse possible.

«Tous les citoyens, PME et municipalités de notre région peuvent présentement investir dans le projet de Val-Éo et ainsi participer aux éventuelles retombées du projet éolien, en plus d'obtenir le droit de vote pour les décisions reliées à l'implantation des éoliennes.» Près de 380 000\$ ont déjà été amassés pour réaliser ce projet unique.

Vers un partenariat majeur

La coopérative Val-Éo espère annoncer, au cours des prochaines semaines, une entente avec un partenaire d'affaires. Celle-ci lui donnerait la possibilité de déposer une soumission dans le cadre de l'appel d'offre d'Hydro-Québec dont l'échéance est au 15 septembre 2007. Des normes instaurées par l'entreprise d'État empêche à toute fin pratique les communautés de présenter seules des projets. «C'est dans cette optique que Val-Éo négocie présentement une entente avec une société importante, et celle-ci garantira aux investisseurs régionaux la possibilité d'investir dans le projet et assurera que Val-Éo détienne en tout temps au moins 50% des actions votantes.» Les intérêts locaux seront alors protégés.

Le potentiel éolien

«Hélimax Énergie» a réalisé, en 2005, pour le compte du Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec, une étude concernant le potentiel éolien de la région et ce dernier est évalué à 49 642 MW. Parmi les régions du Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean se classe troisième, derrière le Nord-du-Québec et la Côte-Nord.

Les avantages sont nombreux pour la région, tant au plan environnemental (énergie propre, renouvelable, fiable, ne nécessitant aucun carburant et ne produisant aucun déchet toxique), qu'au plan économique (gratuite, inépuisable, pouvant être utilisée par des particuliers et des communautés, alimentant l'industrie touristique, contribuant à la diminution des gaz à effet de serre et à la diversification des sources d'énergies favorables à la sécurité énergétique, permettant la création d'emplois et le développement régionale, pouvant être couplée avec l'hydroélectricité).